



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 juillet 2025

**DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE BRESSE VALLONS**

L'an deux mille vingt-cinq et le trois juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Bresse Vallons, dûment convoqué, s'est réuni à l'ESCALE, située sur la Commune déléguée de Cras-sur-Reyssouze. La séance est ouverte sous la présidence de Mme Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Maire de Bresse Vallons.

Date de la convocation : 25 juin 2025.

Présents : Mmes Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Christelle VIVERGE ; MM. Philippe BEREZIAT, Jean-Pierre PICHOD, Gilles PERDRIX, Pascal RAFFIN ; Mmes Laurence MAITREPIERRE, Claire DOUCET ; M. Guillaume RIGOLLET ; Mmes Anne-Laure BONNAIRE, Aurélie DENIAU, Marie-Eve SOUPE, Julie SUBTIL.

Excusés ayant donné procuration :

Sébastien JEANSON donne procuration à Christelle VIVERGE,
Régine LOSSEROY donne procuration à Claire DOUCET,
Pierre MICHELARD donne procuration à Virginie GRIGNOLA-BERNARD,
Isabelle MOREL donne procuration à Gilles PERDRIX,
Alain MOTTET donne procuration à Philippe BEREZIAT.

Absent excusé : M. Raphaël BERNARD.

Secrétaire de séance : Gilles PERDRIX.

Nombre de membres : en exercice : 19 - Présents : 13 - Représentés : 5 - Votants : 18.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 5 juin 2025.

Compte-rendu des décisions prises par la Maire en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

- Décision n°2025-12 : ASSURANCE – Indemnisation suite aux dégradations du bâtiment communal « l'ESCALE – Cras » le 12 février 2025.
- Décision n°2025-13 : Travaux de reprise de parquet salle des Mariages - Mairie Siège Bresse Vallons : Entreprise BUIRON Hervé 01340 FOISSIAT.
- Décision n°2025-14 : Travaux de peinture salle de classe Ecole de Cras : Entreprise DIDILLON Franck 01340 BRESSE VALLONS.
- Décision n°2025-15 : Travaux de peinture salle des Mariages - Mairie Siège Bresse Vallons : Entreprise DIDILLON Franck.

OBJET – Reprise de concessions en état d'abandon du cimetière de Cras sur Reyssouze

Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Maire demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions du cimetière de Cras sur Reyssouze qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à un an d'intervalle **les 19 Janvier 2024 et 2 Juin 2025**, dans les conditions prévues par l'article R. 2223-13 du Code général des collectivités territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2223-17 et R. 2223-18,

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation remonte à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par les attributaires de lesdites concessions, en son nom et au nom de ses successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles nuisent au bon ordre et à la décence du cimetière,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0
UNANIMITE des suffrages exprimés**

✚ **AUTORISE** Madame le maire à reprendre lesdites concessions du cimetière de Cras sur Reyssouze au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

N°	Situé	Concédé à	Achat	Durée	Dernière inhumation
A007	Carré A	PICHOT Ep. FRIZARD Florentine	09/01/1912	P	FRIZARD Pierre-Marie -1904
B003	Carré B	PERRET Narcisse	16/08/1924	P	GIROUD Caroline 1859-1933
B035	Carré B	INCONNU - B035	31/12/1900	NC	BLANC Thérèse -01/05/1940
B038	Carré B	INCONNU - B038	31/12/1900	NC	PONTHUS Paul -30/01/1945
B043	Carré B	INCONNU - B043	31/12/1900	NC	RADIX Joël
C050	Carré C	INCONNU - C050	31/12/1900	NC	PERRET Léon 1888-1968
C088	Carré C	SOURD Jules	09/07/1946	100	SOURD Jules 1861-1955
E001	Carré E	INCONNU - E001	31/12/1900	NC	MARECHAL Madeleine 1896-1911
E002	Carré E	INCONNU - E002	31/12/1900	NC	PERRIN Ep. FLOTTET Marie Alexandrine Delphine-12/12/1908
E008	Carré E	ADAM Ep. LESCUYER Justine	09/10/1942	P	ADAM Ep. LESCUYER Justine 1872- 1942
F010	Carré F	GAUGE Benoît	31/12/1900	P	GAUGE Lucienne -29/03/1925
G078	Carré G	INCONNU - G078	31/12/1900	NC	CHANEL Ep. JACQUET Urbaine - 11/05/1938
J 025	Carré J	PONTHUS Jules	31/12/1900	P	PONTHUS Jules 1872-1953
J 044	Carré J	MICHEL Ep. GUILLEMOT Marie Florentine	08/04/1930	P	MICHEL Ep. GUILLEMOT Marie Florentine 11/09/1864-28/03/1942
J 045	Carré J	MICHEL Marie-Joseph	31/12/1900	P	MICHEL Marie 1861-1942
J 046	Carré J	MERCIER Ep. CHANEL Marie Clémentine Anastasie	19/03/1928	P	MERCIER Ep. CHANEL Marie Clémentine Anastasie 1869-1942
J 047	Carré J	GENTON Joachim	22/05/1926	P	GENTON Joachim 1874-1957
J 048	Carré J	INCONNU-J 048	31/12/1900	NC	
J 049	Carré J	JANODY Victor	28/04/1926	P	JANODY Thérèse Juliette 26/11/1924-05/04/1926
J050	Carré J	JANODY Victor	28/04/1926	P	JANODY Louis 1890-1965

NC = non connu P = perpétuelle

OBJET – Marché public de travaux pour l'aménagement du bassin d'écroulement sur la commune déléguée d'Etrez – Bresse Vallons – Avenant N°1

Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Maire rappelle la délibération n°2025-01-04 en date du 16 janvier 2025 par laquelle la commune a attribué le marché de travaux pour l'aménagement du bassin d'écroulement sur la commune déléguée d'Etrez – Bresse Vallons à l'entreprise PARCS ET SPORTS – 7 Rue Jean Mermoz – BP 70 – 69684 CHASSIEU pour un montant de 144 950.64 € HT.

Durant les travaux, une sous-couche argileuse étanche a été découverte. Par conséquent, il a été nécessaire de réaliser des tranchées drainantes sous les îlots plantés afin d'éviter l'effet de cuvette étanche des fosses de plantation des arbres.

Ces travaux complémentaires ont engendré l'établissement de prix nouveau comme suit :

PN1	Fourniture et pose de regard 50 X 50 sur conduite existante	564.10 € HT
PN2	Piquage sur regard existant	190.90 € HT
PN3	Réalisation de tranchée drainante 120 ml X 41.90 € HT	5 028.00 € HT
Moins-value au poste 1.2a	Terrassement et évacuation des terres des 7 îlots – 161,70 m3 X 29.90 € HT	- 4 834.83 € HT

Le montant de l'avenant s'élève donc à 948.17 € HT et le nouveau montant du marché s'élève à 145 898.81 € HT.

Une livraison de mobiliers non conforme au marché a eu lieu et le mobilier a été refusé. Cette erreur a pour conséquence un délai de refabrication et de livraison. Par conséquent, il est nécessaire de prolonger la période de travaux de 3 mois hors période de parachèvement et de confortement soit jusqu'au 30 juillet 2025.

Par conséquent, il est nécessaire d'établir un avenant N°1 pour modifier le délai du marché et le montant des travaux.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0
UNANIMITE des suffrages exprimés**

- ✚ **APPROUVE** le projet d'avenant N°1 entre la commune de Bresse Vallons et l'entreprise PARCS ET SPORTS,
- ✚ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

OBJET – Convention avec la Commune d'Attignat pour la réhabilitation de la route des Baudières

Monsieur Gilles PERDRIX, Conseiller municipal à la voirie et aux réseaux expose :

Les communes de Bresse Vallons et d'Attignat envisagent, après concertation, de réhabiliter une partie de la voie reliant les deux collectivités, appelée route des Baudières côté Bresse Vallons et chemin des Baudières côté Attignat.

Dans le cadre de ces travaux, il convient de conclure une convention définissant les modalités d'intervention, de financement et de répartition des investissements nécessaires à la réalisation de cette opération comprenant :

- La restructuration de la chaussée par un traitement de sol en place,
- La mise en œuvre de bordures,
- La gestion des écoulements des eaux de ruissellement,
- La réfection de la couche de roulement.

Le coût total de l'opération est estimé à 77 627 € HT soit 93 152,40 € TTC à répartir entre les deux communes (voir annexe jointe).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0
UNANIMITE des suffrages exprimés**

- ✚ **APPROUVE** la convention avec la Commune d'Attignat pour la réhabilitation de la route des Baudières,
- ✚ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Objet : Avis sur la proposition de document-cadre définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol et leurs conditions d'implantation

Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD, Maire expose :

En vertu des dispositions créées par la loi d'accélération de la production des énergies renouvelables – dite loi « APER » - du 10 mars 2023, codifiées aux articles L111-29 ainsi que R111-56 et suivants du code de l'urbanisme, la chambre d'agriculture de l'Ain a transmis une proposition de document-cadre définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol et leurs conditions d'implantation.

Il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis et/ou des observations sur cette proposition.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Pour : 0 - Contre : 0 - Abstentions : 18**

- ✚ **DECIDE** de s'abstenir d'émettre un avis sur le dossier de demande d'avis concernant la proposition de document-cadre définissant les surfaces agricoles et forestières ouvertes à des ouvrages de production photovoltaïque au sol et leurs conditions d'implantation du fait qu'aucunes surfaces agricoles et forestières de notre Commune ne soient concernées.

OBJET – Marché public – Attribution du marché public pour la requalification du centre technique municipal d'Etrez -Bresse Vallons – Lot 1 – Lot 3 – Lot 5

Monsieur BEREZIAT, adjoint au Maire en charge des travaux et patrimoine et à l'économie, rappelle le projet de requalification du centre technique municipal situé à Etrez Commune de Bresse Vallons consistant en la rénovation intérieur et extérieur, aménagement extérieur et création de cellules commerciales.

Vu la convention de mandat avec la SPL INTERRA consistant pour partie à la préparation de la procédure de dévolution des travaux et signature de marché,

Vu le code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 14 Avril 2025 au BOAMP en vue de la passation par la SPL INTERRA en procédure adaptée ouverte des marchés publics de travaux en vue de la requalification du centre technique municipal d'Etrez – Bresse Vallons, avec date de limite de remise des plis fixée au 19 mai 2025 à 12 h 00,

Vu la décision du conseil municipal par délibération D2025-06-14 du 05 juin 2025, de mettre en œuvre une procédure contradictoire dans le cadre de suspicion d'offre anormalement basse pour le lot N°1 VRD et de déclarer sans suite pour absence d'offre les lots N°03 – Charpente Métallique et N°05 – couverture bardage,

Vu la consultation relancer pour les lots N°03 – Charpente Métallique et N°05 – couverture bardage,

Considérant le rapport d'analyse des offres, présenté par la SPL INTERRA,

Considérant la proposition de la commission MAPA (marché à procédure adaptée) en date du 01 juillet 2025,

Considérant les crédits inscrits au budget de la commune pour l'exercice en cours,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Pour : 18 – Contre : 0 - Abstentions : 0
UNANIMITE des suffrages exprimés**

✚ **VALIDE** l'avis de la commission MAPA « Marchés à procédure adaptée »,

✚ **ATTRIBUE** comme suit le marché de travaux en vue de la requalification du centre technique municipal d'Etrez – Bresse Vallons :

N° et intitulé du Lot	Nom et adresse de l'Entreprise	Montant HT
Lot 1 – Terrassement VRD	ROGER MARTIN – 01540 VONNAS	247 099,95 €
Lot 3 – Charpente métallique	LES CONSTRUCTIONS METALLIQUES MONT – 42720 BRIENNON	143 603,00 €
Lot 5 – Couverture Bardage	BAUX SAS - 71000 MACON	260 403,66 €

✚ **AUTORISE** la SPL INTERRA à signer les marchés à intervenir avec ces différentes entreprises.

✚ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

OBJET – Marché public – Attribution du marché public pour la Mission de Maitrise d'œuvre pour l'Aménagement des espaces extérieurs de l'Ecrin – Etrez – Bresse Vallons

Monsieur BEREZIAT, adjoint au Maire en charge des travaux et patrimoine et à l'économie, rappelle la première mission de maîtrise d'œuvre, acceptée par délibération 2024-04-09 du 04 Avril 2024, qui a permis d'aboutir à la présentation d'une esquisse pour finaliser l'aménagement des espaces extérieurs de l'ECRIN situé sur la commune déléguée d'Etrez.

Vu le code de la commande publique ;

Considérant la consultation par Avis d'Appel Public à Concurrence lancé le 28 Avril 2025 sous la forme d'une procédure adaptée pour une mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces extérieurs de l'ECRIN sur la commune déléguée d'Etrez, avec date limite de remise des offres au 27 mai 2025 à 12 h 00.

Considérant l'analyse des offres présentée lors de la commission MAPA du 11 juin 2025,

Considérant que l'offre présentée par la société GROUPEMENT E.I. Claudio CUCCHIA Architecte - PURE - BETEC Structures dans le cadre de la procédure adaptée s'est révélée la seule recevable et économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement fixés par le règlement de la consultation,

Considérant la proposition de la commission MAPA (marché à procédure adaptée) en date du 11 Juin 2025, portant proposition d'attribution dudit marché public au profit de la société GROUPEMENT E.I. Claudio CUCCHIA Architecte - PURE - BETEC Structures,

Considérant les crédits inscrits au budget de la commune pour l'exercice en cours,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Pour : 16 - Contre : 0 - Abstentions : 2
UNANIMITE des suffrages exprimés**

- ✚ **ATTRIBUE** le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces extérieurs de l'ECRIN sur la commune déléguée d'Etrez, commune de Bresse Vallons à la société GROUPEMENT E.I. Claudio CUCCHIA Architecte - PURE - BETEC Structures pour un montant de 28 140 € HT ;
- ✚ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

OBJET – Marché public – Attribution du marché public de travaux de reprises de concessions funéraires et création d'un ossuaire dans le cimetière communal de Cras sur Reyssouze – Bresse Vallons

Monsieur BEREZIAT, adjoint au Maire en charge des travaux et patrimoine et à l'économie, rappelle la délibération 2023-04-21 concernant l'étude pour l'aménagement et la gestion des cimetières.

Dans ce cadre, il a été nécessaire de mettre en œuvre une étude visant à obtenir un inventaire des données administratives et foncières du cimetière de Cras sur Reyssouze (Collecte et structuration des informations ; actions juridiques de reprises en fonction des différents droits du sol ; conception des projets d'aménagements en fonction des possibilités juridiques de reprises ; travaux de relevage des tombes reprises, proposition des travaux de réaménagement paysager du site).

Vu le code de la commande publique ;

Considérant l'Avis d'Appel Public à Concurrence (AAPC) pour la consultation lancé le 22 Avril 2025 sous la forme d'une procédure adaptée pour les travaux de reprises de concessions funéraires et création d'un ossuaire dans le cimetière communal de Cras sur Reyssouze – Bresse Vallons, avec date limite de remise des offres au 23 mai 2025 à 12 h 00.

Considérant l'analyse des offres présentée lors de la commission MAPA du 11 juin 2025,

Considérant la proposition de la commission MAPA (marché à procédure adaptée) en date du 11 juin 2025,

Considérant les crédits inscrits au budget de la commune pour l'exercice en cours,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :
Pour : 18 - Contre : 0 - Abstentions : 0
UNANIMITE des suffrages exprimés**

- ✚ **VALIDE** l'avis de la commission MAPA « Marchés à procédure adaptée »,
- ✚ **ATTRIBUE** comme suit le marché de travaux de reprises de concessions funéraires et création d'un ossuaire dans le cimetière communal de Cras sur Reyssouze :

N° et intitulé du Lot	Nom et adresse de l'Entreprise	Montant HT
Lot 1 – Création d'un ossuaire	GEAY GIROUD	6 636,50 €
Lot 2 – Opération d'exhumation de 151 concessions en pleine terre et ou caveau dans la parcelle E et F et G du cimetière de Cras	CCE FRANCE	Montant estimé à 50 330,00 € Selon les prix unitaires joints en annexe

✚ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Questions diverses :

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21h15.

La Maire,
Virginie GRIGNOLA-BERNARD



Le Secrétaire de séance
Gilles PERDRIX



Annexe à la délibération n° 2025-07-03

Convention avec la Commune d'Attignat pour la réhabilitation de la route des Baudières

3	Prestation Supplémentaire eventuelle n°1 Traitement de sol en place				
3.19	Chemin des Baudières				
3.19.1	Partie mitoyenne avec BRESSE VALLONS				
3.19.1.1	Curage de fossé et dérasement d'accotement	ml	520,00	6,00 €	3 120,00 €
3.19.1.2	Réfection de voirie par traitement de sol en place	ml	350,00	115,00 €	40 250,00 €
3.19.1.3	Béton Bitumineux Semi-Grenu (BB5G) 0/10	t	215,00	120,00 €	25 800,00 €
3.19.1.4	Epaulement de la chaussée	m²	70,00	54,10 €	3 787,00 €
3.19.1.5	Remplacement de grille	u	1,00	325,00 €	325,00 €
3.19.1.6	Pose de Bordures de type T2 - finition Béton	ml	60,00	52,00 €	3 120,00 €
3.19.1.7	Tête d'aqueduc de sécurité avec grille pour Ø 300	u	1,00	350,00 €	350,00 €
3.19.1.8	Regard avec grille EP 50x50 série 250 KN	u	1,00	415,00 €	415,00 €
3.19.1.9	Mise en oeuvre d'un revers d'eau en enrobé	m²	4,00	115,00 €	460,00 €
Sous-Total PSE n°1					77 627,00 €
4	Prestation Supplémentaire eventuelle n°2 Traitement par rechargement				
4.19	Chemin des Baudières				
4.19.1	Partie mitoyenne avec BRESSE VALLONS				
4.19.1.1	Curage de fossé et dérasement d'accotement	ml	520,00	6,00 €	3 120,00 €
4.19.1.2	Scarification & décapage	m²	1620,00	2,90 €	4 698,00 €
4.19.1.3	Fourniture et mise en oeuvre de 0/31.5 en rechargement	m³	250,00	40,00 €	10 000,00 €
4.19.1.4	Pose de Bordures de type T2 - finition Béton	ml	60,00	52,00 €	3 120,00 €
4.19.1.5	Remplacement de grille	u	1,00	524,00 €	524,00 €
4.19.1.6	Imprégnation monospasche	m²	1680,00	1,84 €	3 091,20 €
4.19.1.7	Epaulement de la chaussée	m²	80,00	54,10 €	4 328,00 €
4.19.1.8	Béton Bitumineux Semi-Grenu (BB5G) 0/10	m³	1650,00	15,30 €	25 245,00 €
4.19.1.9	Travaux de déblais en purge	m³	180,00	30,00 €	5 400,00 €
4.19.1.10	Fourniture et mise en oeuvre de 0/80 en purge	m³	150,00	46,00 €	6 900,00 €
4.19.1.11	Tête d'aqueduc de sécurité avec grille pour Ø 300	u	1,00	350,00 €	350,00 €
4.19.1.12	Regard avec grille EP 50x50 série 250 KN	u	1,00	415,00 €	415,00 €
4.19.1.13	Mise en oeuvre d'un revers d'eau en enrobé	m²	4,00	115,00 €	460,00 €
Sous-Total PSE n°2					67 651,20 €

Annexe à la délibération N° 2025-07-07

Marché public – Attribution du marché public de travaux de reprises de concessions funéraires et création d'un ossuaire dans le cimetière communal de Cras sur Reyssouze – Bresse Vallons

	Prix unitaire
DEPOSE, CASSE ET EVACUATION DE LA SEMELLE, DE LA FAUSSE CASE, DES EMBLEMES FUNERAIRES VERS UN CENTRE DE TRAITEMENT	120
DEPOSE, CASSE D'UN MONUMENT FUNERAIRE ET EVACUATION DE LA SEMELLE, DE LA FAUSSE CASE, DES EMBLEMES FUNERAIRES VERS UN CENTRE DE TRAITEMENT	240
DEMONTAGE, ANONYMISATION DU MONUMENT, TRANSPORT SUR SITE DEDIE	140
DESTRUCTION, EVACUATION ET COMPLEMENT D'UN CAVEAU 1 PLACE ET REMISE EN ETAT	600
DESTRUCTION, EVACUATION ET COMPLEMENT D'UN CAVEAU 3 PLACES ET REMISE EN ETAT	700
DESTRUCTION, EVACUATION ET COMPLEMENT D'UN CAVEAU 6 PLACES ET REMISE EN ETAT	800
REMISE EN ETAT D'UN CAVEAU 1 PLACE	280
REMISE EN ETAT D'UN CAVEAU 3 PLACES	380
REMISE EN ETAT D'UN CAVEAU 6 PLACES	580
CREUSEMENT, COMPLEMENT FOSSE 1 PLACE ET REMISE EN ETAT	180
CREUSEMENT, COMPLEMENT FOSSE 2 PLACES ET REMISE EN ETAT	180
CREUSEMENT, COMPLEMENT FOSSE 3 PLACES ET PLUS ET REMISE EN ETAT	180
EXHUMATION PAR CORPS	20
EXHUMATION PAR CORPS SUPPLEMENTAIRES	20
FOURNITURE DE RELIQUAIRE(S) AVEC PLAQUES D'IDENTITE	30
FORFAIT POUR CORPS EN ECHEC DE DECOMPOSITION	180
OUVERTURE CAVEAU	100
EXHUMATION PAR CORPS	40
EXHUMATION PAR CORPS SUPPLEMENTAIRES	40
FOURNITURE DE RELIQUAIRE(S) AVEC PLAQUES D'IDENTITE	30
FORFAIT POUR CORPS EN ECHEC DE DECOMPOSITION	180
FORFAIT EXHUMATION URNES ET DEPOT A L'OSSUAIRE	10
PRISE EN CHARGE, EVACUATION ET MISE EN DECHARGE DES DEBRIS DE MONUMENTS, CAVEAUX, CERCUEILS, OBJETS FUNERAIRES...	Inclus

